

N° 02640/A/HN/AONO/CUB/25

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

COMMUNAUTE URBAINE DE BERTOUA

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

BERTOUA CITY COUNCIL

LOM AND DJEREM DIVISION

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLICS CONTRACTS

DECISION MUNICIPALE N° 06/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2025 Du..... T 3 MAI 2025

Portant publication des résultats de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

n°05/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 25 Mars 2025

POUR L'ACQUISITION DE DEUX (02) ENSEIGNES LUMINEUSES (ECRANS GEANTS)

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA

(Maitre d'Ouvrage)

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 Portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/412 du 9 décembre 2011 Portant Réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°000326/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **DIMBELE Jean Marie SODEA** comme Maire de la ville de Bertoua ;

Vu la décision N°002/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2024 Du 18 Janvier 2024 Constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

Vu l'arrêté N°2012/074 Du 08 Mars 2012 Portant création, organisation et fonctionnement des commissions internes de passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

Vu l'Arrêté N°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des structures Internes des Gestion Administrative des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'offre du soumissionnaire ;

Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua du 05 Mai 2025 ;

J

1

D E C I D E :

Article 1 Est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National ouvert N°03/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 20 Mars 2025 en procédure d'urgence pour l'acquisition de deux (02) enseignes lumineuses (écrans géants),

Le soumissionnaire ci-après désigné :

N° d'ordre	Adjudicataire	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA	Délais d'exécution	Localité
01	ACCESS MEDIA Tél : 697 63 95 17 / 650 54 91 90	34 761 735	29 150 000	03 (trois) mois	Ville de Bertoua

Article 2 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions contraires antérieures sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bertoua, le 13 MAI 2025



Copie :

- PREFET/LD ;
- CA/ARMP/EST ;
- MINMAP/EST
- PDT/CIPM/CUB
- CHRONOS-ARCHIVES.